



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Casse Sociale : disparition d'une direction de la Ville de Paris d'ici septembre ?**

Le Cabinet d'Anne Hidalgo a dans ses cartons un projet déjà ficelé, celui de supprimer purement et simplement une des directions de la Ville de Paris. Et cela **sans concertation, ni des élu.es au Conseil de Paris, ni de cette direction et encore moins des représentant.es des personnels.**

C'est par hasard que nous avons appris la semaine dernière qu'un tel projet était en cours, avec une date prévisionnelle fixée à septembre prochain !

Les chef.fes de bureau de cette direction sont abasourdi.es, l'encadrement est dans le flou. Entre résignation et incompréhension, la **consigne est passée de ne rien laisser fuiter.**

Le rôle de vos représentant.es des personnels est de vous informer, de revendiquer.

**NON, il n'est pas acceptable que la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) disparaisse !**

La mission de la **DAE** est de « gérer directement les programmes municipaux d'action à destination des demandeurs d'emplois, des entreprises, des commerces et des établissements d'enseignement supérieur ». Pour cela ce sont **293 agent.es mobilisé.es** sur les marchés de quartier, les bureaux de la vie étudiante, du tourisme, du commerce, du patrimoine dédié ; travaillant dans des écoles d'arts, les bourses du travail, auprès des kiosques ; organisant des événements ; accompagnant l'entrepreneuriat social ; parlant des problématiques d'alimentation ; favorisant l'insertion par le travail ; visant à permettre la transition écologique de l'économie.

**On ne peut pas nous dire que ces missions ne résonnent pas avec l'actualité et demeurent essentielles ?**

Les élu.es de tutelle de la DAE et un groupe de la majorité municipale se sont déjà positionnés contre ce projet du cabinet de la Maire, mené à marche forcée.

Nous dénonçons plusieurs de ses motivations qui ne sont pas fondées

- La reprise des locaux du 8 rue de Cîteaux pour y installer des logements : impossible, le bâtiment ne s'y prête pas.
- Une étude confiée à l'inspection générale proposant une réorganisation profonde avec un rattachement à la DFA : mélanger des fonctions supports et opérationnelles, ça ne marche pas !
- Le rattachement des missions aux directions DJS/DASCO/DSOL/DU/DLH : s'il a fallu 30 ans pour constituer les spécificités de la DAE, c'est qu'il y avait une composante commune qui ont justifié la création de la DAE et reste d'actualité

- La territorialisation, avec l'éclatement des missions dans les arrondissements pour les rapprocher du public : on dénonce déjà ses effets néfastes (perte d'homogénéité et de connaissances, hiérarchies multiples...)

La raison résiderait-elle dans des dysfonctionnements de l'organisation ? S'agirait-il de revenir à un pilotage en silo ? De faire des économies de postes RH ? D'en finir avec des missions qui ne sont pas des compétences réglementaires de la Ville ?

Une décision de cette importance, qu'il s'agisse d'un déménagement physique et/ou d'une réorganisation administrative, constituerait une **importante détérioration des conditions de travail des agent.es avec un impact psychosocial majeur.**

**Ensemble, Nous pouvons encore contrer ce projet** dont la genèse, l'opportunité, la logique et l'objectif demeurent totalement floues,

Mais il faut faire vite, de façon stratégique et concertée en NOUS mobilisant toutes et tous !

Nous appelons la Maire de Paris à **suspendre immédiatement son projet** de suppression de la DAE,

Nous demandons à ce que **les représentant.es des personnels soient informé.es de ce projet et consulté.es pour avis dans les instances concernées** (CST et F3SCT de la DAE, CST et F3SCT de la Ville au regard de l'impact qu'aurait une telle décision sur plusieurs directions de la Ville)

C'est une obligation légale (article 70 du [décret 2021-571](#) : consultation pour avis sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail).

**Nous appellerons les agent.es à une réunion d'information si possible en intersyndicale dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mai.**